

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2010**

Décision n° **B-2010-1577**

commune (s) :

objet : Réalisation de prestations de nettoyage renforcé des espaces publics et WC publics situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 4 lots - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 11 mai 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Lebuhotel, Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 10 mai 2010

Décision n° B-2010-1577

objet : **Réalisation de prestations de nettoyage renforcé des espaces publics et WC publics situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 4 lots - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La prestation de nettoyage renforcé comprend la mise en œuvre de différentes techniques susceptibles d'assurer le nettoyage approfondi des surfaces horizontales, verticales ou du mobilier urbain (enlèvement d'affiches, affichettes et dégrassage des supports et élimination des souillures incrustées) ainsi que le gommage des tags, graffitis sur divers supports de la compétence et sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon. La prestation intègre également l'évacuation et le traitement des déchets issus de cette prestation de nettoyage.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la réalisation de prestations de nettoyage renforcé des espaces publics et WC publics situés sur le territoire de la Communauté urbaine. La procédure comprend quatre lots distincts donnant lieu à la passation de quatre marchés distincts.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 16 avril 2010, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises et groupements suivants (marchés à bons de commande d'une durée ferme de deux ans, à compter de sa notification, reconductible une fois deux années) :

- lot n° 1 : nettoyage renforcé des espaces publics sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon ; groupement d'entreprises Onyx Ara/Decap'Express/Trigenium pour un montant minimum (durée ferme) de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et un montant maximum (durée ferme) de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC,

- lot n° 2 : nettoyage des WC publics pour les subdivisions nord-est et sud-est ; groupement d'entreprises Onyx Ara/Decap'Express/Trigenium pour un montant minimum (durée ferme) de 180 000 € HT, soit 215 280 € TTC, et un montant maximum (durée ferme) de 540 000 € HT, soit 645 840 € TTC,

- lot n° 3 : nettoyage des WC publics pour les subdivisions nord ; groupement d'entreprises Onyx Ara/Decap'express/Trigenium pour un montant minimum (durée ferme) de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC et un montant maximum (durée ferme) de 480 000 € HT, soit 574 080 € TTC,

- lot n° 4 : nettoyage renforcé des espaces publics pour la subdivision ouest ; l'entreprise Onet comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum (durée ferme) de 230 000 € HT, soit 275 080 € TTC, et un montant maximum (durée ferme) de 690 000 € HT, soit 825 240 € TTC.

Les montants restent identiques sur la période reconductible.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- dans le paragraphe, il y a lieu de lire :

- "**lot n° 4 : nettoyage des WC publics pour la subdivision ouest**, l'entreprise Onet comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum (durée ferme) de 230 000 € HT, soit 275 080 € TTC, et un montant maximum (durée ferme) de 690 000 € HT, soit 825 240 € TTC."

au lieu de "lot n° 4 : nettoyage renforcé des espaces publics pour la subdivision ouest ; l'entreprise Onet comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum (durée ferme) de 230 000 € HT, soit 275 080 € TTC, et un montant maximum (durée ferme) de 690 000 € HT, soit 825 240 € TTC."

- dans le 2° du décide, il y a lieu de lire :

- "**lot n° 4 : nettoyage des WC publics pour la subdivision ouest**, l'entreprise Onet comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum (durée ferme) de 230 000 € HT, soit 275 080 € TTC, et un montant maximum (durée ferme) de 690 000 € HT, soit 825 240 € TTC."

au lieu de "lot n° 4 : nettoyage renforcé des espaces publics pour la subdivision ouest ; l'entreprise Onet comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum (durée ferme) de 230 000 € HT, soit 275 080 € TTC, et un montant maximum (durée ferme) de 690 000 € HT, soit 825 240 € TTC."

DECIDE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande concernant la réalisation de prestations de nettoyage renforcé des espaces publics et WC publics situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises ou les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : nettoyage renforcé des espaces publics sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon ; groupement d'entreprises Onyx Ara/Decap'Express/Trigenium pour un montant minimum (durée ferme) de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et un montant maximum (durée ferme) de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC,

- lot n° 2 : nettoyage des WC publics pour les subdivisions nord-est et sud-est ; groupement d'entreprises Onyx Ara/Decap'Express/Trigenium pour un montant minimum (durée ferme) de 180 000 € HT, soit 215 280 € TTC, et un montant maximum (durée ferme) de 540 000 € HT, soit 645 840 € TTC,

- lot n° 3 : nettoyage des WC publics pour les subdivisions nord ; groupement d'entreprises Onyx Ara/Decap'express/Trigenium pour un montant minimum (durée ferme) de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC et un montant maximum (durée ferme) de 480 000 € HT, soit 574 080 € TTC,

- lot n° 4 : nettoyage des WC publics pour la subdivision ouest ; l'entreprise Onet comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum (durée ferme) de 230 000 € HT, soit 275 080 € TTC, et un montant maximum (durée ferme) de 690 000 € HT, soit 825 240 € TTC.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 611 211 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2010.